

**Peu de zones d'emploi sont dépourvues d'établissement d'enseignement supérieur, mais l'offre de formation postbac est plus concentrée dans les grandes agglomérations que la population des lycéens. En 2022, parmi un demi-million de néo-bacheliers résidant en France, 58% quittent la zone d'emploi de leur domicile pour rejoindre la formation qu'ils ont acceptée, et 17% changent de région du fait de cette inadéquation. Cette mobilité accroît la concentration géographique des nouveaux étudiants par rapport à leur lieu de résidence avant le baccalauréat. Les néo-bacheliers sont plus mobiles quand ils viennent d'une zone d'emploi peu pourvue en formations ou quand ils sont d'origine sociale favorisée au regard des chances de réussite scolaire. La mobilité est aussi plus fréquente après l'obtention d'un baccalauréat général ou d'une mention Très bien. Ils se déplacent aussi plus souvent pour rejoindre les filières les plus concentrées sur le territoire comme les écoles d'ingénieurs et de commerce. Ces facteurs de mobilité se retrouvent à la fois dans les vœux confirmés sur Parcoursup et dans les acceptations des propositions des formations. Parmi les néo-bacheliers mobiles, ceux d'origine sociale très favorisée, provenant de lycées privés ou rejoignant une école de commerce, une école d'ingénieurs ou une classe préparatoire aux grandes écoles sont aussi ceux qui se déplacent le plus loin de leur domicile au moment du baccalauréat.**

## En 2022, 58 % des nouveaux bacheliers quittent leur zone d'emploi en entrant dans l'enseignement supérieur

Cette publication reprend et présente des éléments supplémentaires, notamment sur la concentration des étudiants et des formations, par rapport à la publication de l'Insee : Pucher O., Avila É., Thao Khamsing W. (2025), *La majorité des bacheliers quittent leur zone d'emploi pour rejoindre la formation choisie dans l'enseignement supérieur*, Insee Première n° 2031, janvier 2025.

### Les formations sont concentrées et diversifiées dans les grandes agglomérations

La grande majorité des places proposées par des établissements dispensant des formations d'enseignement supérieur est adressée à des néo-bacheliers (729 000 places hors formations à distance) (*Sources, définitions*). La richesse de cette offre de formation varie selon l'orientation économique principale de chaque zone d'emploi [Dubois et al., 2020] : 48% des places proposées sur Parcoursup sont situées dans les grandes agglomérations à forte concentration de fonctions métropolitaines, 35% dans les autres grandes agglomérations dotées de gros employeurs, et 8% dans les zones à économie diversifiée; enfin les zones résidentielles, touristiques, spécialisées dans l'agriculture ou dans l'industrie, en regroupent seulement 9% (*Tableau complémentaire 1*). Les écoles de commerce ou d'ingénieurs, les parcours d'accès spécifiques santé (PASS) et les licences accès santé (LAS) sont les plus inégalement réparties : par exemple,

les places en écoles de commerce se situent dans seulement 20% des zones d'emploi françaises, et plus de la moitié d'entre elles dans les zones d'emploi de Paris, Lyon et Lille. À l'inverse, les sections de technicien supérieur (STS), conduisant au brevet de technicien supérieur (BTS), les formations conduisant aux diplômes d'État (DE) sanitaires, et celles de *bachelors* universitaires de technologie (BUT) sont les moins concentrées géographiquement. Les places en STS sont les mieux réparties sur le territoire : elles sont offertes dans presque toutes les zones d'emploi, sauf dans sept d'entre elles (*Tableau complémentaire 2*).

Ainsi, l'offre de formation est nettement plus concentrée que la population des néo-bacheliers. Le nombre de places en formation est inférieur de plus d'un cinquième au nombre de néo-bacheliers en terminale dans plus des deux tiers des zones d'emploi. Celles-ci sont souvent résidentielles ou spécialisées dans les secteurs de l'industrie, du tourisme ou de l'agriculture. Les formations y sont peu nombreuses et généralement peu diversifiées, avec une majorité de STS.

Dans la plupart des zones d'emploi limitrophes des pôles universitaires, le nombre de places en formation est en équilibre avec le nombre de néo-bacheliers présents et on y retrouve, en complément des STS, une offre universitaire restreinte ou spécifique. Les zones d'emploi où l'offre de formation est abondante et diversifiée comprennent de grandes agglomérations qui constituent de grands bassins d'emploi et concentrent les fonctions

métropolitaines. La zone d'emploi de Paris propose la plus large offre de formation : 110 000 places, soit 15 % de l'ensemble de l'offre en France, alors que seuls 11 % des néo-bacheliers y habitent (*Carte 1*).

### Les étudiants ayant le mieux réussi leur baccalauréat souhaitent plus souvent quitter leur zone d'emploi

En 2022, 571 000 néo-bacheliers résidant en France formulent au moins un vœu de formation d'enseignement supérieur sur Parcoursup (*Sources, définitions*). 63 % des demandes, pondérées en fonction de l'attractivité de la formation et des choix du candidat, impliquent un changement de zone d'emploi et 21 % entraînent même un changement de région (*Tableau 1, Méthodes*).

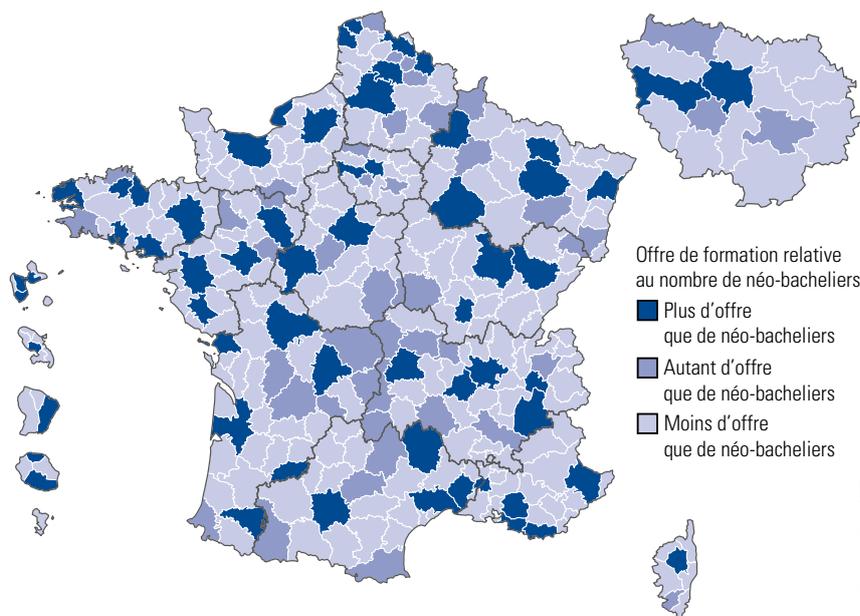
Plus l'origine sociale d'un candidat est favorisée au regard des chances de réussite scolaire, plus il exprime une forte demande de mobilité : c'est le cas de 65 % des demandes des néo-bacheliers d'origine sociale très favorisée ou favorisée, 62 % de ceux moyennement favorisés et 56 % des défavorisés. Les candidats très favorisés demandent plus fréquemment à quitter leur région de résidence, à 26 % contre 16 % pour les candidats d'origine sociale défavorisée, alors que les candidats favorisés ou moyennement favorisés sont surreprésentés dans la demande de mobilité infrarégionale (45 % contre 42 % pour l'ensemble).

La demande de mobilité augmente aussi avec la mention obtenue, de 60 % pour les néo-bacheliers sans mention à 74 % pour ceux avec mention Très Bien avec Félicitations du jury<sup>1</sup> (TBF). Les demandes de mobilité hors région de résidence sont beaucoup plus fréquentes chez les néo-bacheliers ayant obtenu une mention Très bien (TB, 31 %) ou une mention TBF (43 %) tandis que les néo-bacheliers avec mention Assez bien (AB) ou sans mention formulent plus souvent des vœux de mobilité infrarégionale (respectivement 43 % et 42 %).

### En entrant dans l'enseignement supérieur, 58% des néo-bacheliers quittent leur zone d'emploi

Près de 95 % des néo-bacheliers reçoivent au moins une proposition d'admission et

**CARTE 1 - Importance de l'offre de formation relativement au nombre de néo-bacheliers par zone d'emploi**

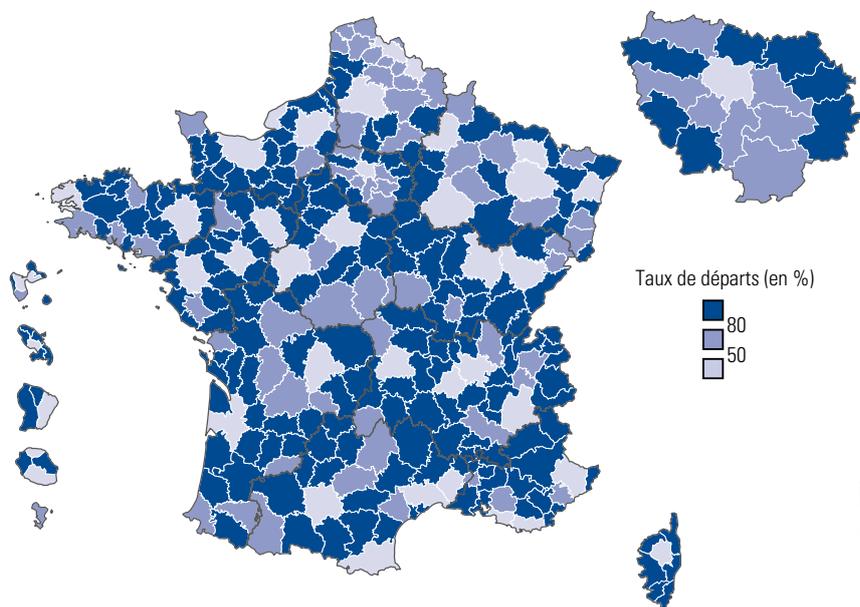


Offre de formation relative au nombre de néo-bacheliers

- Plus d'offre que de néo-bacheliers
- Autant d'offre que de néo-bacheliers
- Moins d'offre que de néo-bacheliers

Note : La catégorie « Autant d'offre que de néo-bacheliers » signifie que le nombre de places de formation équivaut au nombre de néo-bacheliers, avec un écart de plus ou moins 20 %.  
 Lecture : Dans la zone d'emploi d'Arles, se trouve 70 % moins de places en formation que de néo-bacheliers y résidant.  
 Champ : Lycéens résidant en France, ayant obtenu un baccalauréat général, professionnel, ou technologique en 2022, ayant accepté une proposition d'admission sur Parcoursup en 2022 pour une formation en présentiel, ou partiellement à distance, située en France.  
 Source : MESR-SIES, Parcoursup 2022.

**CARTE 2 - Part de néo-bacheliers ayant quitté leur zone d'emploi d'origine à leur entrée dans l'enseignement supérieur**



Taux de départs (en %)

- 80
- 50

Note : La zone d'emploi d'origine est celle de leur domicile l'année du baccalauréat.  
 Lecture : 84,5 % des néo-bacheliers résidant dans la zone d'emploi d'Alençon quittent cette zone d'emploi à l'entrée dans l'enseignement supérieur.  
 Champ : Lycéens résidant en France, ayant obtenu un baccalauréat général, professionnel, ou technologique en 2022, ayant accepté une proposition d'admission sur Parcoursup en 2022 pour une formation en présentiel, ou partiellement à distance, située en France.  
 Source : MESR-SIES, Parcoursup 2022.

81 % (soit 460 000) acceptent une proposition d'admission hors apprentissage. Parmi ces derniers, 58 % sont ici considérés mobiles, car ils acceptent une proposition d'admission dans une zone d'emploi différente de celle de leur lieu de résidence l'année du baccalauréat (*Carte 2*). Les mobilités

effectives sont donc moins fréquentes que les demandes de mobilité.

1. La mention Très Bien avec Félicitations du jury est attribuée quand la note moyenne au baccalauréat est supérieure à 18/20.

**TABLEAU 1 - Demande de mobilité et vœux acceptés hors région ou hors zone d'emploi uniquement par mention, origine sociale, voie du bac ou filière (en %)**

Caractéristique	Demande		Propositions d'admission acceptées	
	Part néo-bacheliers demandant à changer de ZE uniquement	Part néo-bacheliers demandant à changer de région	Part néo-bacheliers changeant de (ZE) uniquement	Part néo-bacheliers changeant de région
<b>Mention au baccalauréat</b>				
Sans mention	42	18	40	14
Assez bien	43	20	41	15
Bien	41	24	41	19
Très bien	37	31	38	26
Très bien avec félicitations	31	43	32	39
<b>Voie du baccalauréat</b>				
Générale	42	25	42	19
Professionnelle	40	15	35	12
Technologique	42	18	38	15
<b>Origine sociale</b>				
Peu favorisée	40	16	37	14
Moyennement favorisée	44	18	42	14
Favorisée	45	20	44	16
Très favorisée	39	26	39	21
<b>Filière</b>				
Brevet de technicien supérieur (BTS)	39	15	34	11
Bachelor universitaire de technologie (BUT)	47	19	46	19
Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	37	29	37	21
Licence (hors santé)	44	19	44	16
Licence accès santé (LAS)	47	15	46	12
Parcours d'accès spécifique santé (Licence PASS)	47	16	50	5
École d'Ingénieur	31	44	33	37
École de Commerce	31	37	30	34
Diplôme d'État (DE) sanitaire	46	21	35	19
Diplôme d'État (DE) secteur social	51	16	50	15
Autres formations	33	40	33	34
<b>Ensemble</b>	<b>42</b>	<b>21</b>	<b>41</b>	<b>17</b>

Lecture : 12 % des étudiants ayant obtenu un bac professionnel changent de région à l'entrée dans le supérieur, contre 19 % des étudiants ayant obtenu un bac général.  
 Champ : Lycéens résidant en France, ayant obtenu un baccalauréat général, professionnel, ou technologique en 2022, ayant formulé au moins un vœu sur Parcoursup, et ayant accepté une proposition d'admission sur Parcoursup en 2022 pour une formation en présentiel, ou partiellement à distance, située en France.  
 Sources : MESR-SIES, Parcoursup 2022.

Les néo-bacheliers les plus mobiles sont ceux qui rejoignent une école de commerce ou une école d'ingénieur, dont la répartition sur le territoire est très inégale, ou une formation très spécifique. Les filières associées à de faibles mobilités sont les STS et les diplômes d'État dans le domaine du sanitaire, dont les répartitions sont les plus homogènes sur le territoire, mais également les licences PASS, qui elles sont très concentrées. Ainsi les étudiants en STS sont sous-représentés parmi les étudiants mobiles, puisqu'ils représentent 22 % de la population totale et seulement 17 % de la population mobile.

17 % des néo-bacheliers acceptent une proposition d'admission conduisant à changer de région. Ceux qui changent le plus souvent de région pour faire leurs études sont ceux rejoignant une école d'ingénieur (37 %), une école de commerce ou une formation autre (34 %). À l'inverse, les néo-bacheliers qui changent le moins souvent de région pour leurs études se destinent à

un PASS (5 %), à un BTS ou à une licence accès santé (LAS). Pour certaines filières, notamment les plus sélectives, la mobilité effective est fortement inférieure à la demande de mobilité. Ainsi, parmi les demandes de formation PASS des néo-bacheliers, 16 % entraînent un changement de région, mais seuls 5 % de ceux qui rejoignent finalement cette filière quittent leur région de résidence.

### La concentration géographique des étudiants s'accroît au moment de l'entrée dans le supérieur

Les propositions d'admission acceptées par les étudiants sont beaucoup plus concentrées géographiquement que les lieux de résidence des néo-bacheliers : un quart des zones d'emploi françaises accueillent près de 90 % des formations choisies, mais seulement 60 % des lieux de résidence des néo-bacheliers.

Les lieux de résidence des néo-bacheliers généraux sont plus concentrés que ceux des néo-bacheliers des voies technologique ou professionnelle (figure 1a).

La mention obtenue au baccalauréat révèle également une répartition inégale des néo-bacheliers sur le territoire (figure 1b) en fonction de leur niveau scolaire. Les néo-bacheliers ayant obtenu une mention TBF sont plus concentrés sur le territoire que ceux ayant obtenu d'autres mentions ou aucune. Seulement 26 % des étudiants ayant obtenu cette mention viennent de communes rurales, alors que c'est le cas de 31 % des néo-bacheliers français (tableaux complémentaires 3a, 3b et 6).

Enfin la concentration géographique des néo-bacheliers sur le territoire est d'autant plus importante que l'origine sociale du candidat est très favorisée ou, à l'inverse, défavorisée (figure 1c).

Les inégalités de répartition des néo-bacheliers s'accroissent à l'entrée dans l'enseignement supérieur : les propositions d'admission

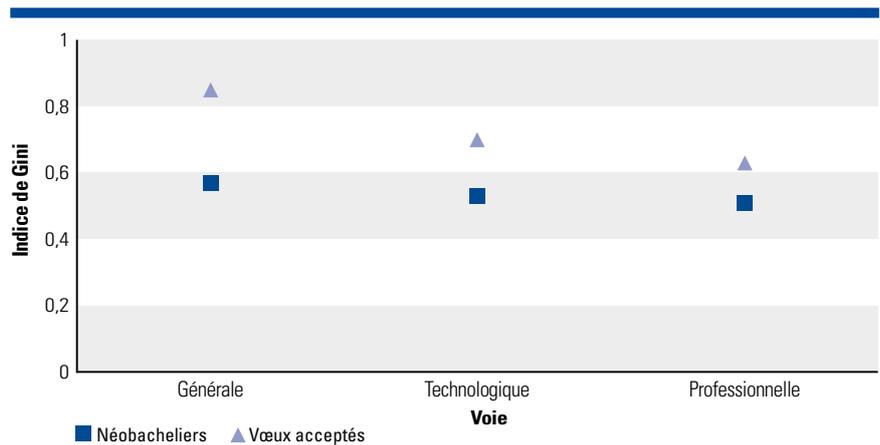
acceptées par les néo-bacheliers sont plus concentrées selon la mention et la voie de baccalauréat, que les résidences des néo-bacheliers (figure 1b et figure 1c). Près de 95 % des bacheliers généraux choisissent leurs formations dans un quart des zones d'emploi, contre 75 % pour les bacheliers professionnels et 80 % pour les bacheliers technologiques (figure complémentaire 1c). Les propositions d'admission qu'ils acceptent ne sont pas dans les mêmes types de commune : les bacheliers technologiques et professionnels sont très fortement surreprésentés dans les communes rurales. Les bacheliers professionnels constituent 39 % des étudiants dans les communes rurales contre 13 % au niveau national. En effet, ils se dirigent principalement vers des STS, davantage réparties sur le territoire. Il en est de même avec les bacheliers technologiques. À l'inverse, les bacheliers généraux sont très fortement sous-représentés dans ces zones (tableaux complémentaires 5a, 5b et 6).

La mention obtenue au baccalauréat joue un rôle déterminant dans la localisation géographique des propositions d'admission acceptées : meilleure est la mention, plus les zones choisies pour les études sont restreintes (figure 1b). Les élèves ayant obtenu TB ou TBF sont surreprésentés dans les communes densément peuplées, puisque ceux-ci s'orientent souvent vers des filières très concentrées géographiquement (CPGE<sup>2</sup>, PASS<sup>3</sup> et licences). À l'inverse, les étudiants sans mention sont très fortement surreprésentés dans les communes rurales. En effet, 38 % des néo-bacheliers qui s'y orientent n'ont pas de mention alors qu'en moyenne 28 % des futurs étudiants n'en ont pas. Les mentions Bien ou plus y sont très fortement sous-représentées (tableaux complémentaires 3a, 3b et 6).

Enfin, l'origine sociale fait apparaître également une plus forte concentration des étudiants très favorisés après le baccalauréat (figure 1c). Ces derniers sont très fortement sous-représentés dans les communes rurales, puisqu'ils y comptent pour 29 % des étudiants alors qu'ils sont 42 % en France entière. À l'inverse, les étudiants d'origine sociale moyennement favorisée

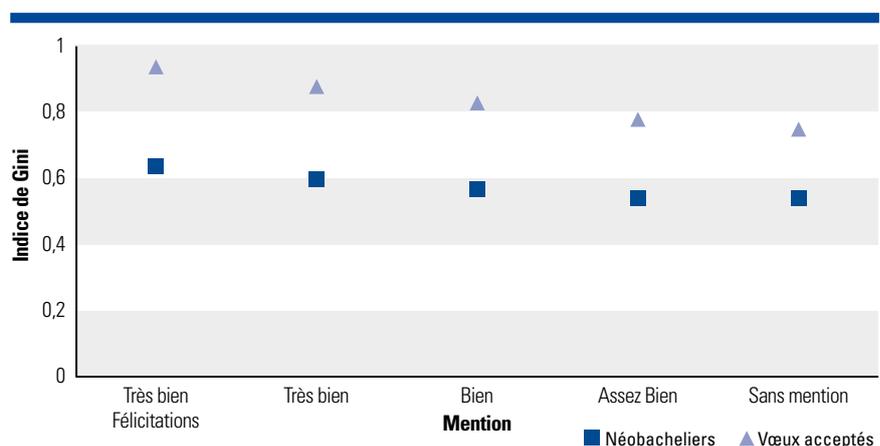
2. Classes préparatoires aux grandes écoles.  
3. Licences à parcours d'accès spécifique santé.

**FIGURE 1A - La concentration géographique des néo-bacheliers et des vœux qu'ils acceptent selon la série du bac obtenu**



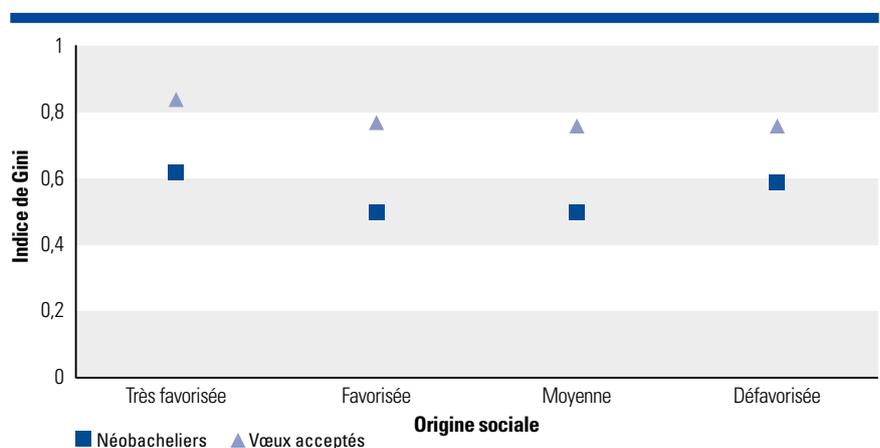
Lecture : les vœux acceptés par les néo-bacheliers ayant obtenu un bac général sont plus concentrés que ceux ayant obtenu un bac technologique.  
Champ : lycéens résidant en France, ayant obtenu un baccalauréat général, professionnel, ou technologique en 2022, ayant accepté une proposition d'admission sur Parcoursup sur 2022 pour une formation en présentiel, ou partiellement à distance, située en France.  
Sources : MESR-SIES, Parcoursup 2022

**FIGURE 1B - La concentration géographique des néo-bacheliers et des vœux qu'ils acceptent selon la mention obtenue**



Lecture : les vœux acceptés par les néo-bacheliers ayant obtenu une mention TBF sont plus concentrés que ceux acceptés par les néo-bacheliers n'ayant pas obtenu de mention.  
Champ : lycéens résidant en France, ayant obtenu un baccalauréat général, professionnel, ou technologique en 2022, ayant accepté une proposition d'admission sur Parcoursup sur 2022 pour une formation en présentiel, ou partiellement à distance, située en France.  
Sources : MESR-SIES, Parcoursup 2022

**FIGURE 1C - La concentration géographique des néo-bacheliers et des vœux qu'ils acceptent selon l'origine sociale**



Lecture : les vœux acceptés par les néo-bacheliers d'origine sociale très favorisée sont plus concentrés que ceux acceptés par les néo-bacheliers d'origine sociale défavorisée.  
Champ : lycéens résidant en France, ayant obtenu un baccalauréat général, professionnel, ou technologique en 2022, ayant accepté une proposition d'admission sur Parcoursup sur 2022 pour une formation en présentiel, ou partiellement à distance, située en France.  
Sources : MESR-SIES, Parcoursup 2022

**TABLEAU 2 - Modélisation logistique de la probabilité de changer de zone d'emploi à l'entrée dans l'enseignement supérieur**

	Facteur	Fréquence parmi la population totale (en %)	Fréquence parmi les mobiles (en %)	Taux de mobilité (en %)	Odds ratio
<b>Sexe</b>	Femme	54	55	59	Réf.
	Homme	46	45	56	0,89 ***
<b>Origine sociale<sup>1</sup></b>	Peu favorisée	13	11	50	0,67 ***
	Moyennement favorisée	27	26	56	0,77 ***
	Favorisée	17	18	60	0,85 ***
	Très favorisée	43	45	59	Réf.
<b>Voie du baccalauréat</b>	Générale	68	72	61	Réf.
	Professionnelle	12	10	47	0,77 ***
	Technologique	20	18	53	0,82 ***
<b>Mention au baccalauréat</b>	Sans mention	28	26	53	0,95 ***
	Mention assez bien	34	34	57	Réf.
	Mention bien	25	26	59	1,09 ***
	Mention très bien	11	12	63	1,33 ***
	Mention Très bien avec félicitations	1	2	71	2,17 ***
<b>Contrat du lycée</b>	Public	77	77	57	Réf.
	Privé	23	23	57	1,05 ***
<b>Âge d'obtention du baccalauréat</b>	En avance / né après 2004	4	5	64	1,08 *
	À l'heure / né en 2004	84	85	58	Réf.
	Retard d'un an / né en 2003	10	9	52	1,14 ***
	Retard de 2 ans ou plus / né avant 2003	2	1	48	1,28 ***
<b>Zone de résidence</b>	Niveau de vie médian <sup>2</sup> communal très faible (au plus 20 810 euros)	22	22	57	Réf.
	Niveau de vie médian <sup>2</sup> communal faible (entre 20 811 et 22 840 euros)	26	28	63	1,17 ***
	Niveau de vie médian <sup>2</sup> communal moyen (entre 22 841 et 25 520 euros)	26	27	61	1,16 ***
	Niveau de vie médian <sup>2</sup> communal élevé (plus de 25 520 euros)	26	22	49	1,05 ***
<b>Offre relative<sup>3</sup></b>				0,25 ***	
<b>Effectif de néobacheliers<sup>4</sup></b>	Effectif de néo-bacheliers faible (au plus 1 337 néo-bacheliers)	25	38	87	2,20 ***
	Effectif de néo-bacheliers moyen (entre 1 338 et 3 134 néo-bacheliers)	24	28	68	1,38 ***
	Effectif de néo-bacheliers élevé (entre 3 135 et 7 814 néo-bacheliers)	26	20	44	Réf.
	Effectif de néo-bacheliers très élevé (plus de 7 814 néo-bacheliers)	25	13	31	0,46 ***
<b>Zone de formation</b>	Niveau de vie médian <sup>2</sup> communal très faible (au plus 20 260 euros)	24	23	56	Réf.
	Niveau de vie médian <sup>2</sup> communal faible (entre 20 261 et 21 540 euros)	25	26	59	1,12 ***
	Niveau de vie médian <sup>2</sup> communal moyen (entre 21 541 et 24 260 euros)	26	27	59	1,20 ***
	Niveau de vie médian <sup>2</sup> communal élevé (plus de 24 260 euros)	25	24	54	1,45 ***
<b>Offre relative<sup>3</sup></b>				2,07 ***	
<b>Effectif de néobacheliers<sup>4</sup></b>	Effectif de néo-bacheliers faible (au plus 2 575 néo-bacheliers)	26	21	48	0,77 ***
	Effectif de néo-bacheliers moyen (entre 2 576 et 5 266 néo-bacheliers)	26	27	60	0,99 ***
	Effectif de néo-bacheliers élevé (entre 5 267 et 9 806 néo-bacheliers)	24	25	60	0,85 ***
	Effectif de néo-bacheliers très élevé (plus de 9 806 néo-bacheliers)	25	26	62	Réf.
<b>Filière choisie</b>	Brevet de technicien supérieur (BTS)	22	17	45	0,63 ***
	Bachelor universitaire de technologie (BUT)	11	12	64	1,66 ***
	Classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE)	8	8	58	1,09 ***
	Licence (hors santé)	35	36	60	Réf.
	Licence accès santé (LAS)	3	3	58	0,92 **
	Parcours d'accès spécifique santé (Licence PASS)	5	5	55	0,78 ***
	École d'Ingénieur	4	5	70	2,40 ***
	École de Commerce	3	3	64	1,86 ***
	Diplôme d'État (DE) sanitaire	4	4	53	0,84 ***
	Diplôme d'État (DE) secteur social	1	1	65	1,26 ***
Autres formations	5	6	67	1,92 ***	

Réf. : modalité de référence ; \*\*\* : significatif au seuil de 0,1 % ; \*\* : significatif au seuil de 1 % ; \* : significatif au seuil de 5 %.

Note : Pour chaque variable, les odds ratio permettent de comparer les différentes modalités avec la modalité de référence (Réf.) qui vaut 1. Une valeur supérieure à 1 indique qu'une variable est associée, toutes choses égales par ailleurs, à une augmentation des chances de changer de zone d'emploi.

1. L'origine sociale du néo-bachelier fait référence à la profession ou catégorie socio-professionnelle (PCS) de la personne qui en est responsable, en conservant la catégorie la plus favorisée des deux référents légaux au regard des chances de réussite dans les études. Elle peut être :

- très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités des catégories très favorisées et favorisées ;
- moyenne : agriculteurs exploitants et retraités, artisans et commerçants et retraités, employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle), PCS manquantes.

2. Les variables de niveau de vie médian communal sont catégorisées selon les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> quartiles de la distribution. Elles sont issues de Filosofi 2021. Lorsque le niveau de vie médian communal n'est pas renseigné, le niveau de vie médian de la zone d'emploi est imputé.

3. L'offre relative est définie comme le nombre de places offertes dans une zone d'emploi rapporté au nombre de néo-bacheliers de cette zone qui acceptent un vœu dans Parcoursup. Ainsi, toutes choses égales par ailleurs, un néo-bachelier a une probabilité d'être mobile 75 % moins élevée quand ce rapport augmente de 1 dans sa zone d'emploi de résidence.

4. Les variables d'effectif de néo-bacheliers sont catégorisées selon les 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> quartiles de la distribution.

Lecture : 22 % des néo-bacheliers ont accepté une proposition d'admission en BTS. Ils représentent 17 % des néo-bacheliers mobiles (c'est-à-dire ayant changé de zone d'emploi pour leur première année dans l'enseignement supérieur). 45 % des néo-bacheliers ayant choisi le BTS sont mobiles. Le rapport de cotes associé est de 0,63. Cela indique que, toutes choses égales par ailleurs, un futur étudiant en BTS a une probabilité d'être mobile 37 % moins élevée qu'un néo-bachelier de la modalité de référence, c'est-à-dire qui rejoint une licence.

Champ : France métropolitaine, lycéens ayant obtenu un baccalauréat général, professionnel, ou technologique en 2022, ayant accepté une proposition d'admission sur Parcoursup en 2022 pour une formation en présentiel, ou partiellement à distance.

Sources : MESR-SIES, Parcoursup 2022 ; Insee, Filosofi.

sont surreprésentés dans les communes rurales. De même, 20 % des étudiants des communes rurales sont d'origine sociale défavorisée alors qu'au niveau national seulement 14 % des étudiants le sont (*tableaux complémentaires 4a, 4b et 6*).

### **Les zones d'emplois peu dotées de formations voient partir quatre néo-bacheliers sur cinq**

À autres caractéristiques données (*Méthodes*), l'offre de formation de la zone d'origine du candidat est le facteur le plus déterminant de la mobilité postbac. Changer de zone d'emploi après le baccalauréat à l'entrée dans l'enseignement supérieur est plus fréquent lorsque l'offre de formation dans la zone d'origine du candidat est peu diversifiée et inférieure au nombre de néo-bacheliers y résidant. Les zones d'emploi dont l'offre est inférieure de plus de 20 % au nombre de néo-bacheliers ont 7 fois moins d'entrants que de sortants. C'est le cas des zones d'emploi résidentielles, ou spécialisées dans les secteurs de l'industrie, du tourisme ou de l'agriculture : plus de 80 % des néo-bacheliers les quittent à l'entrée dans l'enseignement supérieur (*tableau complémentaire 7*). Dans les zones d'emploi limitrophes des pôles universitaires, entre 5 et 8 élèves sur 10 sont mobiles en moyenne. Enfin, le taux de mobilité est le plus faible dans les zones d'emploi où l'offre de formation est abondante et diversifiée. Le taux de mobilité est ainsi le plus faible dans la zone d'emploi de Paris (18 % de ses néo-bacheliers la quittent après le lycée).

À caractéristiques données, les néo-bacheliers résidant dans une commune à niveau de vie médian faible ou moyen sont plus nombreux à quitter leur zone d'emploi que les autres. Les néo-bacheliers mobiles se dirigent plus souvent vers des communes à niveau de revenu médian élevé que vers celles à très faible niveau de vie médian.

Les néo-bacheliers ayant obtenu un baccalauréat général sont plus mobiles : 61 % changent de zone d'emploi, contre 53 % pour ceux ayant obtenu un baccalauréat

technologique, et 47 % pour ceux ayant obtenu un baccalauréat professionnel, et 19 % changent de région (respectivement 15 % et 12 % pour les bacheliers technologiques et professionnels) (*tableau 2*).

Les néo-bacheliers ayant obtenu une mention Très bien avec félicitations sont plus enclins à changer de zone d'emploi après le baccalauréat que ceux ayant obtenu mention Assez Bien. 71 % sont mobiles, contre 63 % pour les mentions Très bien, et 57 % pour les mentions Assez Bien.

L'origine sociale joue aussi, toute chose égale par ailleurs, sur la propension à être mobile : 59 % des néo-bacheliers d'origine sociale très favorisée au regard de la réussite scolaire sont mobiles, contre 50 % pour les élèves d'origine sociale défavorisée. Au-delà, 21 % des très favorisés changent de région, contre 14 % des étudiants défavorisés.

À caractéristiques identiques, les femmes ont aussi un peu plus tendance à quitter leur zone d'emploi (dans 59 % des cas) que les hommes (56 %).

Les néo-bacheliers ayant redoublé au cours de leur scolarité sont en moyenne moins mobiles que ceux qui obtiennent le baccalauréat l'année de leurs 18 ans, et encore moins par rapport à ceux ayant obtenu leur baccalauréat en avance. Mais cela s'explique par la voie, la mention, l'origine sociale ou la filière rejointe. À ces caractéristiques données, le retard scolaire au moment du baccalauréat augmente la propension à être mobile, et les élèves ayant un an de retard ou plus ont plus de chances de changer de zone d'emploi que les bacheliers « à l'heure », sans doute parce qu'il est plus facile de s'éloigner du domicile familial quand on est un peu plus âgé.

Enfin, toute chose égale par ailleurs, les lycéens ayant obtenu leur baccalauréat dans un lycée privé ont plus tendance à être mobiles à l'entrée dans le supérieur.

### **Parmi les néo-bacheliers mobiles, ceux qui réussissent le mieux partent le plus loin**

L'impact de la distance sur les déplacements des 248 000 néo-bacheliers qui changent de

zone d'emploi au sein de la France métropolitaine peut être estimé par une modélisation gravitaire (*Méthodes*). Ceux-ci se dirigent généralement vers les formations les moins éloignées : le flux de néo-bacheliers entre deux zones d'emploi est réduit de 69 % si on double la distance entre elles. Ce frein aux mobilités est moins intense parmi les populations qui sont déjà les plus enclines à la mobilité : la réduction du flux quand on double la distance est moins élevée de 4 points pour les bacheliers généraux (65 %), de 6 points pour les néo-bacheliers ayant obtenu une mention Bien ou Très Bien (63 %), et de 7 points pour ceux d'origine sociale très favorisée (62 %). De même, elle est moindre pour les néo-bacheliers issus de lycées privés (62 %).

Même si les femmes sont plus souvent mobiles que les hommes, elles n'ont pas significativement tendance à rejoindre des destinations plus lointaines quand elles quittent leur zone d'emploi de résidence.

La distance est un facteur moins puissant pour les néo-bacheliers mobiles qui rejoignent une école de commerce, une école d'ingénieur ou une classe préparatoire aux grandes écoles, filières les plus concentrées et pour lesquelles les enseignements dispensés et la réputation varient selon les établissements. En moyenne, un néo-bachelier mobile rejoint une école de commerce ou une école d'ingénieur à 250 km de son domicile ; c'est plus de deux fois plus loin que les néo-bacheliers mobiles qui vont en licence PASS, en DE secteur social ou en STS.

**Emeline Avila,**  
**Willy Thao Khamsing**  
**MESR-SIES**  
**Olivier Pucher**  
**INSEE**

## Pour en savoir plus

- Moiteaux B., « [Parcoursup 2024 : Les propositions d'admission dans l'enseignement supérieur](#) », note flash du Sies n° 2024-28, octobre 2024.
- Thao Khamsing W., « [Parcoursup 2024 : Les vœux des lycéens à l'entrée dans l'enseignement supérieur](#) », note flash du Sies n° 2024-11, mai 2024.
- Bagot L., « [Parcoursup 2022 : La mobilité géographique des néo-bacheliers à l'entrée du supérieur](#) », note flash du Sies n° 15, septembre 2023.
- Bluntz C., Boulet P., Delahaye-Le Mault A., « [La mobilité géographique à l'entrée dans l'enseignement supérieur](#) », note d'information du Sies, n° 2023-03, mars 2023.
- Dubois, M., Lefebvre, M., Levy, D., « [L'orientation économique des zones d'emploi : entre spécialisation et diversification des économies locales](#) », Insee Première n° 1 814, septembre 2020.
- Fabre J., Pawlowski É., « [Aller étudier ailleurs après le baccalauréat : entre effets de la géographie et de l'offre de formation](#) », Insee Première n° 1 727, janvier 2019.

## Sources, définitions

**Parcoursup** est la plateforme nationale de préinscription en première année de l'enseignement supérieur. Elle permet à tous les candidats (lycéens, apprentis, étudiants) qui souhaitent s'inscrire en première année de formuler leurs vœux. Elle joue un rôle d'interface entre les candidats et les formations dans la mesure où elle gère la procédure :

- de dépôt des vœux des candidats,
- de transmission des vœux aux formations
- d'admission des candidats aux formations de l'enseignement supérieur.

Un **néo-bachelier** est un lycéen résidant en France, ayant obtenu un baccalauréat général, professionnel ou technologique, et ayant confirmé au moins un vœu dans un établissement en France. Les propositions d'admission acceptées sont celles des néo-bacheliers qui ont accepté une formation en présentiel, ou partiellement à distance, située en France.

Chaque formation indique dans la plateforme Parcoursup le nombre de places qu'elle propose, ce qui constitue l'**offre de formation**. À ces places peuvent postuler à la fois les néo-bacheliers mais aussi les étudiants en réorientation et les personnes en reprise d'études.

Une **zone d'emploi** est un espace géographique à l'intérieur duquel la plupart des actifs résident et travaillent. Au nombre de 306 en France, elles constituent une échelle d'analyse géographique de la mobilité plus fine que les académies.

Le groupe des grandes agglomérations à forte concentration de **fonctions métropolitaines** rassemble 17 zones d'emploi. On y retrouve les grandes

agglomérations comme Paris, Marseille, Lille ou Grenoble. Ce groupe possède une part élevée d'emplois de cadres dans les fonctions métropolitaines (fonctions de conception et de recherche, de gestion, de culture loisirs et de prestations intellectuelles).

L'**origine sociale** du néo-bachelier fait référence à la profession ou catégorie socio-professionnelle (PCS) de la personne qui en est responsable, en conservant la catégorie la plus favorisée des deux référents légaux au regard des chances de réussite dans les études. Elle peut être :

- très favorisée : chefs d'entreprise de dix salariés ou plus, cadres et professions intellectuelles supérieures, instituteurs, professeurs des écoles ;
- favorisée : professions intermédiaires (sauf instituteurs et professeurs des écoles), retraités des catégories très favorisées et favorisées ;
- moyenne : agriculteurs exploitants et retraités, artisans et commerçants et retraités, employés ;
- défavorisée : ouvriers, retraités ouvriers et employés, inactifs (chômeurs n'ayant jamais travaillé, personnes sans activité professionnelle), PCS manquantes.

Le **taux de mobilité** est le nombre d'étudiants acceptant une proposition d'admission (en phase principale ou complémentaire) dans une autre zone d'emploi que celle de leur résidence avant leur baccalauréat, rapporté au nombre d'étudiants acceptant une proposition d'admission. La mobilité approchée à partir des propositions d'admission acceptées est proche de celle des inscriptions effectives dans l'enseignement supérieur.

## Méthodes

L'**indice de Gini** mesure la concentration entre les zones d'emploi de la localisation des propositions d'admission que les néo-bacheliers acceptent. Il varie entre 0 et 1, 0 correspondant à une répartition parfaitement homogène des propositions acceptées entre toutes les zones d'emploi, et 1, représentant au contraire une répartition parfaitement inégale. Par exemple, pour l'offre de formation, un indice égal à 1 signifie que l'ensemble des formations se trouvent dans une seule zone d'emploi, alors qu'un indice égal à 0 signifie que chaque zone d'emploi propose un nombre identique de places.

Afin d'analyser les déterminants de la mobilité « toutes choses égales par ailleurs », une **régression logistique** est estimée pour expliquer le changement de zone d'emploi (oui/non) par différents facteurs : origine sociale, zone d'emploi de résidence, retard scolaire, voie du baccalauréat, mention, sexe, lycée public ou privé, filière et territoire rejoints.

Les résultats présentés sont des odds ratio (rapport de cotes). Si l'on prend l'exemple de l'effet de l'obtention d'une mention « Très bien » sur la mobilité, il correspond à la probabilité que le candidat soit mobile sachant qu'il a eu mention « Très bien », divisée par la probabilité de non-mobilité d'un

candidat ayant eu mention « Très bien », l'ensemble divisé par le même rapport pour un candidat ayant eu la mention de référence dans le modèle, soit la mention « Assez bien ». Ainsi, un rapport de cotes de 1,50 indique qu'un néo-bachelier de la catégorie concernée a 50 % de probabilité d'être mobile de plus qu'un néo-bachelier de la modalité de référence.

La **demande de mobilité** adressée à chaque formation est estimée en agrégeant les vœux de l'ensemble des candidats. Comme le nombre de vœux confirmés en phase principale par chaque candidat peut varier fortement mais qu'il n'occupera finalement qu'une seule place dans l'enseignement supérieur, une pondération des vœux est calculée, qui intègre les réponses du candidat aux propositions qu'il a reçues de chaque formation, mais aussi l'attractivité pour la formation de candidats aux caractéristiques sociales, géographiques et scolaires et aux listes de vœux similaires. La somme des poids des vœux de chaque candidat égale 1.

La **modélisation gravitaire** permet de représenter et d'expliquer des flux entre deux zones, en prenant en compte la distance entre ces deux dernières, le nombre de néo-bacheliers et l'offre de formation. On l'applique aux flux internes à la France métropolitaine.